



**SECTION DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI**

COMPTE RENDU CHS-CT du 9 Novembre 2020 9H00.

Les représentants FO-Finances64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Les représentants FO-Finances 64 tiennent à rappeler leur attachement au CHS-CT, instance ô combien importante notamment en cette période de covid19, raison pour laquelle, nous continuerons à demander l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui renvoie cette instance au second plan dans une sous-commission du CSA.

Les représentants FO s'étonnent de la volonté de l'administration de poursuivre à tout prix les réformes, notamment sur le nouveau réseau de proximité à la DGFIP alors que la pandémie de Covid 19 sévit toujours.

Les réformes prévaudraient-elles sur la santé et la sécurité des agents ?

En ce qui concerne l'ordre du jour, les représentants FO-Finances 64 prennent acte des propos de la Ministre du travail du 29 octobre 2020 «le télétravail n'est pas une option mais une obligation pour les travailleurs, salariés ou indépendants qui peuvent exercer leur activité à distance» .

*Ces propos sont confortés par la circulaire de la FPE (29 octobre 2020) ainsi que la foire aux questions de la DGAFP: «le télétravail constitue dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent» et de rajouter que: «lorsque les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, les agents publics **doivent impérativement** être placés en télétravail 5 jours/semaine».*

La DGAFP souligne que pour les collègues sur site, leur présence doit être réduite au maximum pour les tâches «non télétravaillables».

Pouvez-vous nous indiquer de manière très précise quelle sont les directives locales prises afin de respecter ces impératifs et nous indiquer à ce jour quel est le nombre d'agents en télétravail par missions?

Les personnes vulnérables doivent télétravailler ou être placées en ASA. A ce jour pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes vulnérables recensées dans le 64?

Concernant les conjoints de personnes vulnérables ou collègue cohabitant avec une personne vulnérable, la DGAFP rappelle qu'ils doivent être également, dans la mesure du possible placés en télétravail. A défaut, il convient d'aménager leurs conditions de travail. Avez-vous procédé à un recensement de ces personnels et quelles ont été les mesures prises à leur égard ?

Les cas covid19 à la DDFIP64 se multiplient. Pouvez-vous faire un point sur le nombre de cas avérés, cas contacts?

Les représentants FO vous font part de leur étonnement quant aux données figurant dans le tableau consolidé DGAFP concernant les Pyrénées Atlantiques (nombre de télétravailleurs, de personnes vulnérables, de cas covid etc...).

Concernant le nettoyage, soumis à des contraintes particulières en cette période, pouvez-vous nous indiquer si les prestations répondent aux normes sanitaires préconisées?

Est-ce que des prestations supplémentaires ont été engagées? Sur la proposition des représentants FO-Finances64 que vous avez acceptée, «le cahier nettoyage» devait être mis en ligne, ainsi accessible à tous les collègues. Pouvez-vous nous faire un point sur le sujet?

Les représentants FO-Finances 64 s'interrogent également sur les conditions de restauration collective de nos collègues. Y-a-t-il des rotations? Quelles sont concrètement les mesures envisagées et prises (défraiements forfaitaire des frais repas, extension à titre dérogatoire, de l'attribution des tickets repas etc...) ?

Concernant l'accueil du public, quelles mesures comptez-vous prendre ? La DGAFP évoque des accueils sur rendez-vous dans la mesure du possible. A défaut, une jauge de 4m2 par personne est préconisée pour l'accueil usager. La direction locale envisage-t-elle un recours aux vigiles afin de filtrer les usagers ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la situation de deux Trésoreries. Celle de **Béarn des Gaves** et plus précisément de nos collègues qui vivent des moments difficiles, pour lesquels nous avons une pensée particulière et tenons à leur apporter tout notre soutien.

Celle de **Pau Centre Hospitalier**, suite à une de nos visites de poste, nous vous avons sollicité et vous vous étiez engagé à passer très rapidement dans ce poste. En effet, les collègues ont connu les transferts de la gestion des hôpitaux de Mauléon et Oloron sans renfort et auront à connaître un nouveau transfert, celui d'Orthez à compter du 01-01-2021. Les risques psychosociaux sont très importants dans ces deux Trésoreries. Nous souhaitons également leur témoigner notre soutien.

Enfin par lettre en date du 3 novembre 2020, nous avons demandé au Médecin de prévention ainsi qu'à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail un avis circonstancié sur le projet de NRP présenté par la DDFIP64 au CTL du 3-11-2020.

Le Président a répondu à nos questionnements de la manière suivante :

Situation du département.

Suite à l'enquête du 5 novembre, sur 829 agents devant être présents, 617 étaient sur sites, 112 absents, 79 en télétravail, 8 en « septaine » et 4 cas covid19 (14 recensés jusqu'à présent). 200 ordinateurs ont vocation à servir de supports au télétravail. En réalité 150 collègues sont recensés en télétravail dont 50 « nomades ». Les collègues vulnérables ont été priorisés.

Rappelons que dans le FAQ de la DGAFP les conjoints de personnes vulnérables peuvent bénéficier du télétravail. A défaut, « il convient de mettre en œuvre des conditions d'emploi aménagées (masques chirurgicaux, postes de travail aménagés) ».

Sur l'intervention de FO les collègues conjoints de personnes vulnérables et ceux cohabitant avec une personne qui l'est, doivent se signaler auprès de la direction. Le Directeur a précisé qu'il regarderait ces situations au cas par cas, avec bienveillance.

La direction indique par ailleurs qu'à compter du 10 novembre une enquête en ligne auprès des chefs de services va être diligentée afin de recenser les différentes situations.

Enfin et toujours, sur notre demande, la direction s'est engagée à fournir un tableau sur le télétravail par grandes structures et/ou missions.

Il nous paraît important de « dédensifier » les open space, de proposer à un maximum de collègues qui le souhaiteraient le télétravail à l'instar du privé conformément aux préconisations des Ministres du travail et de la FPE (Fonction Publique d'État).

La Direction a considérablement évolué sur le possible « portage » des documents au domicile de l'agent. Désormais le Directeur fait prévaloir le bon sens. Si le seul obstacle est la sécurité, il doit pouvoir être levé. L'étude se fera au cas par cas. En cas d'accord, le Chef d'unité doit expressément l'autoriser par écrit et l'agent accuser réception des documents pris (pas de consignes orales). La direction va faire un mail en ce sens auprès des Chefs de services au sortir de ce CHS-CT.

La Direction reconnaît qu'il n'est pas aisé de « manager » en cette période de pandémie. Cependant il convient de limiter les risques et un guide sera prochainement disponible à l'attention des responsables afin de les aider dans cette tâche.

Les repas dans les cantines.

Les restaurants fonctionnent en respectant les règles de distanciation avec des horaires décalés (Exemple à Pau Orléans, deux personnes par table). La consigne aurait été donnée aux collègues d'Orléans de ramener leurs repas et de déjeuner sur place, dans les bureaux.

Sur notre questionnaire (cf liminaire) en fonction de l'évolution de la situation, le Directeur n'a pas exclu la prise de mesures de défraiements comme en mars et avril.

Le nettoyage.

Pour FO le nettoyage constitue une réelle problématique. Certains responsables (une minorité) estiment que le ménage est suffisant en dépit de propositions de prestations supplémentaires du service RH (Cf nos précédents comptes rendus).

La proposition de FO (cahier en ligne à l'instar du registre sécurité), validée par la Direction, permettra aux agents de s'exprimer sur la réalité de ces prestations que nous jugeons insuffisantes en temps normal et plus encore en cette période au vu des consignes sanitaires strictes.

Sur remontées de nos collègues d'Orthez et après différents mails envoyés au Directeur PPR, le chauffage a été remis en service le jeudi 5 novembre 2020.

Nos camarades FO Douanes sont intervenus notamment sur le nettoyage des véhicules. Le médecin de prévention a précisé qu'elle n'avait pas de réponse à apporter sur la nature de cette prestation. Il ressort donc a priori que ce sont les agents eux-mêmes qui doivent nettoyer le véhicule après chaque utilisation. Rappelons également la nécessité de bien aérer ce dernier.

Enfin, il apparaît que certaines missions aux Douanes nécessitent des échanges importants entre unités. Il ne faudrait pas qu'elles favorisent l'émergence de cluster.

Le Médecin de prévention insiste sur le nettoyage approfondi qui doit être effectué et effectif en cette période de crise sanitaire.

L'accueil du public.

Les services publics sont ouverts avec pour consigne d'éviter le plus possible l'afflux massif d'usagers au niveau de l'accueil. La direction nous précise que seuls les renseignements simples sont délivrés. Les accueils les plus complexes sont assurés sur rdv.

La prestation « vigile » sera assurée jusqu'à la fin du mois avec possibilité de reconduction si besoin.

Pour **FO**, en cette période de restriction des déplacements face à la pandémie, nous ne voyons pas l'urgence de se rendre en masse dans les services publics et ainsi favoriser l'émergence de cluster.

Nous avons une petite pensée pour les soignants toujours en première ligne.

De plus, rappelons au passage que le plan vigipirate a été activé au niveau « urgence attentat ».

Le point sur le budget et les actions menées.

Le budget a été pratiquement consommé. Saluons le travail effectué par l'ensemble des acteurs.

60 masques inclusifs (transparents) ont été distribués. Le remplacement des masques de la marque Dim a été effectué.

Le Directeur des Douanes a précisé que tous les portables (13) financés par le CHS-CT étaient dédiés au télétravail. 3 n'ont pas encore été remis aux agents, cela ne saurait tarder. Des aménagements de postes sont en cours à la DRDDI. Les projecteurs de zone ont été distribués.

Les formations prévues en fin d'année, covid oblige, ont été annulées par le Secrétariat Général.

Toutefois aucun crédit ne sera perdu, les formations seront réalisées dans le premier trimestre 2021. Les formations « habilitations électriques » pour les agents de la DDFIP ont été dispensées.

Questions diverses

En réponse à notre liminaire sur la situation des deux Trésoreries, le Directeur a réitéré ses propos tenus lors de l'audioconférence du 29 octobre. Il consacre des moyens en EDR, a affecté des stagiaires (Pau CH) et sera attentif au prochain mouvement de mutations. Concernant Béarn des Gaves un interim est envisagé. Un nettoyage « des bases » est effectué actuellement sur le CH de Orthez en vue du transfert au 01-01-2021.

Enfin la visite CHS-CT au Centre de Contact prévue le 20 novembre a été reportée. En effet, la DG interdit pour l'instant ce type de rencontres.

Le directeur a tenu à préciser que les agents du centre de contact ne subissaient pas la pression des statistiques. Certes, ils doivent répondre aux nombreux appels téléphoniques. Cependant la création de nouveaux centres de contact devrait, selon lui, diminuer quelque peu cette pression et de rajouter qu'il ne pense pas que ce soit actuellement « le baigne ».

Les représentants FO ne manqueront pas, lors de cette visite, de faire remonter les éventuels risques psychosociaux encourus par les collègues du Centre de Contact. Rappelons, afin de n'oublier aucun collègue, que la Trésorerie d'Anglet a également été programmée l'an passé pour la DDFIP et non visitée à ce jour.

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT

Nathalie SABATHE - Titulaire
Myriam CANNONE - Suppléante
Jean BERNET -Titulaire
Sonia PUCHEUX-Suppléante excusée



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



**TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR**



**SE LAYER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS**



**SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES**



**LIMITER
LES REGROUPEMENTS**



**RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS**